



**Municipalité**

**Au Conseil communal de L'Abbaye**

L'Abbaye, le 13 mai 2019

## **Préavis municipal N° 04/2019**

### **CRÉDIT COMPLÉMENTAIRE POUR L'EXTENSION DU POSTE DE COMMANDEMENT DE LA PROTECTION CIVILE ET PLACE DU PRÉDICANT, À L'ABBAYE**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers,

#### **INTRODUCTION**

Le 8 février 2014, suite à un rapport du bureau Nicod Ingénieurs Civils SA à Orbe qui était en charge de la réalisation du bâtiment de la Baie du Lac, route de l'Hôtel de Ville 11, pour lequel le Conseil avait octroyé un DDP (droit distinct et permanent), ce dernier suggérait d'agrandir l'abri PC avant de réaliser les aménagements de la place du Prédicant. Après réflexion, la Municipalité s'est montrée favorable à cette proposition, allant jusqu'à demander quelques aménagements supplémentaires pour permettre d'utiliser ce nouveau volume afin d'y ranger les avirons du club nouvellement créé, ce qui selon le bureau d'ingénieur devait générer une légère plus-value d'environ CHF 25'000.-. D'autre part, l'abri souffrait de problèmes d'infiltration d'eau dû vraisemblablement à des problèmes d'étanchéité.

Ainsi, le 3 mars 2014, deux préavis sont déposés devant le Conseil communal. **Le préavis n° 01/2014 « Aménagement extérieur place du Prédicant de l'Abbaye »**. Ce dernier comprenait principalement :

- A. La route d'accès pour les locaux de voirie et SDIS
- B. La circulation piétonne d'accès à la Baie du Lac
- C. Les places de parcs derrière le bâtiment

Le coût des travaux était de :

## I. TRAVAUX –TTC

1. Travaux de génie civil selon soumission Berney SA Les Bioux, y compris fondations pour couvert à voitures et arrêt de bus, socles pour candélabres, murs et murets, divers, TTC	CHF 329'000.--
2. Couvert à véhicules, dim. 24 x 6 m., selon devis estimatif, TTC	CHF 42'000.--
3. Couvert à véhicules, dim. 21 x 5 m., selon devis estimatif, TTC	CHF 37'000.--
4. Second œuvre, selon devis estimatif, TTC :	
5.1 Eclairage public « LED » pce 6 à fr. 2'000.--	CHF 12'000.--
5.2 Eclairage public, repose de candélabres, bloc	CHF 6'000.--
5.3 Marquage, signalisation, bloc	CHF 4'000.--
5.4 Plantation, engazonnement, bloc	<u>CHF 10'000.--</u>
<b>TOTAL I : TRAVAUX TTC</b>	<b>CHF 440'000.--</b>

## II. HONORAIRES ET DEBOURS, TTC :

1. Géomètre, M. Duruz, bloc	CHF 5'000.--
2. Ingénieur civil J.C. Nicod	<u>CHF 40'000.--</u>
<b>TOTAL II : HONORAIRES ET DEBOURS, TTC :</b>	<b>CHF 45'000.--</b>

## III. DIVERS ET IMPREVUS, TTC

<b><u>TOTAL DEVIS TTC :</u></b>	<b><u>CHF 530'000.--</u></b>
---------------------------------	------------------------------

Le coût total devisé se répartissait comme suit :

Route d'accès local pompiers	CHF 225'000.--
Autres aménagements y compris couverts et candélabres	CHF 305'000.--

En parallèle, un second préavis, le préavis n° 02/2014 « Extension du Poste de commandement de la Protection civile, place du Prédicant à l'Abbaye ». Ce dernier comprenait principalement :

- A. De transformer l'abri PC type III en abri PC type II réduit
- B. D'agrandir de 99 places l'abri public existant
- C. Réhabiliter l'étanchéité de l'abri PC existant

A) Coût à charge du Canton et de la Confédération			
1. Transformation de l'abri PC III en abri PC II réduit			
2. Abri public de 99 places			
2.1	Terrassement, béton-armé y compris portes rouges et trappe d'accès pour bateaux, selon soumission	CHF	250'000.-
2.2	Équipement d'abri, fabrication et pose de 3 ventilations VE150 avec prise d'air et soupape 3 ventilations	CHF	30'000.-
2.3	Équipement électrique, chauffage, ventilation admis pour devis	CHF	30'000.-
2.4	Honoraires et débours pour ingénieurs spécialisés et ingénieur civil, admis pour devis	CHF	60'000.--
2.5	Divers et imprévus, admis 15%	CHF	55'000.--
<b>Total abri public de 99 places, TTC</b>			<b>CHF 425'000.--</b>
B) Coût à charge de la Commune de l'Abbaye (via le Fond de réserve)			
3. Travaux			
3.1	Travaux de terrassement, étanchéité et divers, selon soumission Berney Construction SA	CHF	95'000.--
3.2	Honoraires d'ingénieur civil, admis	CHF	15'000.--
3.3	Participation aux frais d'installation de chauffage	CHF	15'000.--
3.4	Divers et imprévus, admis 15%	CHF	18'750.--
<b>Total – Réhabilitation de l'abri existant</b>			<b>CHF 143'750.--</b>

Suite au préavis n° 01/2014, la commission qui rapportait a demandé de poser un asphaltage sur toute la partie gravillonnée et sur le chemin d'accès côté Est du local des sociétés et de modifier la sortie sur la route cantonale pour faciliter la circulation des véhicules SDIS, ainsi que la création de places de parcs supplémentaires le long de la route cantonale. Ces demandes ont fait l'objet d'un nouveau préavis présenté le 19 mai 2014 **préavis n° 04/2014 « Complément d'aménagement de la place du Prédicant »**.

La récapitulation des aménagements se présentaient comme suit :

1. Projet initial :	surface enrobé	1'600 m2	CHF 477'500.--
2. Extension place :	surface enrobé	2'200 m2	CHF 263'000.--
3. Local société :	surface enrobé	400 m2	CHF 32'000.--
4. Parking bord chaussée :	surface enrobé	300 m2	<u>CHF 49'500.--</u>
<b>Total :</b>	<b>surface</b>	<b>4'500 m2</b>	<b>CHF 822'000.--</b>

*Le coût pour la route d'accès au local SDIS est de* CHF 225'000.--

## Conclusion du préavis n° 04/2014 :

Les coûts d'aménagement de la Place du Prédicant se présentent comme suit :

Coût total des travaux :	CHF 822'000.--
Crédit accordé par l'acceptation du préavis 1/2014 :	CHF 530'000.--
<b>Plus-value pour le complément d'aménagement :</b>	<b>CHF 292'000.--</b>

Ainsi, le montant total alloué pour l'ensemble des travaux d'aménagement était de :

Préavis n° 01/2014	CHF 530'000.--
Préavis n° 04/2014	CHF 292'000.--
<b>Total</b>	<b>CHF 822'000.--</b>

## SITUATION À CE JOUR

Depuis le début des travaux en 2014, il ne reste que peu de personnes autour de la table des discussions. Le SSCM a été représenté simultanément par Messieurs Golay, Michelet et Gavillet. Nous avons aujourd'hui une personne de contact avec qui nous collaborons en toute confiance en la personne de Monsieur Clément Lopez-Polo, chef de la section ouvrages de protection.

La Municipalité n'est pas en reste dans ce dossier, puisque les municipaux en charge de ce dossier depuis 2014 ont changé également quatre fois en cinq ans. Ce n'est pas faute d'avoir retourné l'ensemble des dossiers en notre possession, mais malheureusement, les écrits officiels ne permettent pas de déterminer les responsabilités à ce jour, néanmoins la municipalité poursuit ses investigations en collaboration avec Maître Benoît Bovey, avocat spécialisé dans l'aménagement du territoire.

Un des points principaux de litige est celui de la rampe à bateau pour laquelle le préavis initial garantissait une prise en charge des frais engendrés. Là encore, aucun écrit ne permet d'attester cette affirmation. En revanche, l'article 5 de la directive du Service de la sécurité civile et militaire sur le financement des places protégées publiques par les contributions de remplacement communales ou cantonales que vous pouvez consulter en annexe de ce document ne permet pas ce type de financement. Il est certain que la Municipalité d'alors n'avait pas connaissance de cet état de fait et nous ne pouvons leur en porter grief.

Un second point est lié aux problèmes d'étanchéité de l'abri qui étaient sous-estimé. En effet, il s'avère que l'étanchéité n'était, et de loin pas dans les normes d'aujourd'hui du moins, et au vu de la qualité de cette dernière, c'est l'ensemble de l'abri qu'il a fallu découvrir et refaire. Le montant alloués n° 02/2014 est loin de satisfaire aux besoins des travaux.

Dans un troisième point, il est de notre devoir de constater que la complexité de ce dossier nous ont contraint, par devoir de transparence vis-à-vis du Conseil Communal, à plusieurs reprises à devoir interrompre les travaux, voyant le montant alloué fondre comme la neige au soleil et les objectifs peu probants. Ces interruptions ont eu un effet

négalif sur le stockage des matériaux qui à force de prendre les intempéries de ces trois dernières années se s'ont gorgé d'eau. Ce qui a eu pour conséquence, l'année dernière, et dans un souci de régler ces travaux rapidement à prendre la décision de remplacer ces derniers. Malheureusement, les travaux n'ont pas trouvé leur épilogue pour autant, là encore sur des responsabilités partagées.

Dernier point de ce préavis, les mésententes entre l'Ingénieur civil, le SSCM (Service de la Sécurité Civile et Militaire du canton de Vaud) et l'OFPP (l'Office Fédéral de la Protection de la Population) qui nous ont contraint à ouvrir et fermer des portes dans l'abri pour correspondre aux attentes de chacun et qui ont eu également des conséquences sur les attentes pour les installations inhérentes à ce type d'infrastructure.

A ce jour, il nous reste peu de travaux pour finaliser l'abri public :

1. Porte rouge blindée entre le PCR et l'abri
2. Un sas léger avec une porte-anti-gaz
3. L'achat et la pose des ventilations
4. L'équipement (lits et WC)
5. La trappe et les escaliers pour la rampe d'accès
6. Le contrôle initial par le SSCM

A ce stade, il convient encore de préciser que nous ne sommes en charge que des frais de l'abri public. En ce qui concerne les travaux du PC III en PC II réduit, ces frais sont entièrement à la charge du SSCM qui ne peut poursuivre sans la fin des travaux communaux.

En termes financiers, la situation se résume de la manière suivante :

Rampe à bateaux et aménagements restants	CHF 120'924.--
Remplacement de la terre	CHF 76'500.--
Problème d'étanchéité	CHF 120'680.--
Problèmes Commune et/ou bureau Nicod	CHF 69'350.--
Remise en état suite aux infiltrations	CHF 34'200.--
Divers et imprévus (15%)	CHF 74'346.--
<b>Total</b>	<b>CHF 496'000.--</b>

Le montant des divers et imprévus ayant été revu à la hausse, car les chiffres en notre possession datent de 2014. De plus, le détail de ces chiffres se trouve dans les annexes sous : "Devis révisé du 14.11.2017 (récapitulation par éléments selon préavis communal du 03.03.2014) réalisé par le bureau Etienne & Associés mandaté d'entente entre la Commune et le SSCM.

Dans ce montant, pour autant que votre Conseil accepte le présent préavis, vous pouvez d'ores-et-déjà déduire un montant supplémentaire de la part du SSCM de CHF 76'269.-- qui nous sera versé dès l'établissement de la conformité de l'abri public, pour autant que celle-ci ait pu être établie avant fin 2019, selon courrier de Monsieur Denis Froidevaux, Chef de service et Chef de l'Etat-major cantonal de conduite du 25 mars 2019 que nous tenons à votre disposition.

## CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Ce n'est pas avec gaité de cœur que la Municipalité de l'Abbaye vous propose ce préavis. Nous pourrions chercher dès maintenant les responsabilités et entreprendre les longues et difficiles démarches pour obtenir d'éventuels dédommagements et revenir vers vous avec un montant inférieur. Il est à noter que le SSCM a déjà contribué au-delà de ses prérogatives, ce dont nous leur sommes reconnaissants.

En clair et à ce moment précis, une question primordiale se pose :

- Voulons-nous terminer ces travaux ?

Pour la Municipalité, c'est oui. Ces travaux n'ont que trop durés et engendrent conflits et énervements, d'autre part, la présence de la PC pour leurs cours et la location de l'abri public font vivre ces installations et permettent d'assurer la maintenance et la pérennité de ces dernières.

## CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### Le Conseil Communal de L'Abbaye

- Vu le préavis 04/2019 du 13 mai 2019 de la Municipalité,
- Ouï le rapport de la commission chargée de l'étude,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### décide

1) **d'accepter** le crédit complémentaire de quatre cent nonante-six mille francs (CHF 496'000.--) pour les travaux, soit montant du compte 9141.04.02 [398'163.05 + 74'730.50 (déjà déduit) + 23'106.45 (à faire)]

2) **d'amortir** de la manière suivante :

**CHF 74'730.50** déjà prélevé (amortis) sur le Fonds de réserve N° 9280.0 en accord avec le SSCM

**CHF 76'269.00** participation supplémentaire du SSCM, paiement à venir

<b>CHF 345'000.50</b> solde restant
-------------------------------------

CHF 102'000.00 prélèvement sur Fonds de réserve générale N° 9282.1

CHF 243'000.50 le solde sur une période de 5 ans par le compte 354.3311, soit environ 48'600.-, dès 2020.

3) **de mandater** la Municipalité à entreprendre les démarches nécessaires de manière à établir les responsabilités et dédommagements éventuels

Le présent préavis a été adopté par la Municipalité dans sa séance du 13 mai 2019.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

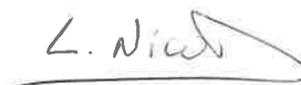
Le Syndic



Christophe Bifrare



La Secrétaire



Laetitia Nicod

Délégués municipaux : Christophe Bifrare, syndic,  
Paul-Claude Rochat, Philippe Grobéty, Patrick Berktold, Claude Piazzini

Municipal responsable : Christophe Bifrare, syndic

Membres de la Commission chargée de l'étude du préavis 04/2019 :

Rapporteur : Jean-Claude Guillemin

Membres : Sylvette Golay  
Alain Baconnier  
Gilbert Magnenat  
Jacky Rochat

Suppléants : Louis-François Berney  
Jean-Noël Bifrare